



LÉGATION DE SUISSE 27. Nov. 1962 Prague, le 26 novembre 1962.  
EN TCHÉCOSLOVAQUIE Ref. P.B.15.21.Tch.

an	JR/					e/a
Datum	28. XI					
Visa	F					
EPD						
27. Nov. 1962						
Ref. P.B.15.21.Tch.						

CONFIDENTIEL

Réf.: G.20.

ad p.B.15.21.Tch.-JR/di  
 ✓ p.A.44.21.Tch. (Glaser)  
 ✓ s.B.32.11.Tch. (Mehio)

A la  
Division des affaires politiques  
du Département politique fédéral

B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 13 novembre concernant l'état des relations entre la Suisse et la Tchécoslovaquie. Selon vos instructions du 16 novembre, j'ai demandé au Ministre des Affaires Etrangères David de m'accorder un entretien. Comme je vous l'ai déjà fait savoir par la voie la plus rapide, cette audience a eu lieu aujourd'hui à 15.00 heures. Elle a duré 1 1/4 heure.

Conformément à vos instructions, j'ai exposé point par point au Ministre David la thèse du Conseil fédéral en reprenant l'état de nos relations tel qu'il existait à la suite de l'entrevue entre Monsieur le Chef du Département et M. David le 30 mars 1962.

Dans sa réponse, dont je vous ai déjà communiqué l'essentiel, le Ministre tchécoslovaque s'est déclaré heureux de l'occasion qui lui était ainsi offerte de procéder à un échange de vues sur les relations entre les deux pays. Selon lui, la meilleure voie à parcourir pour normaliser les rapports entre Prague et Berne, consisterait à faire disparaître tous les incidents qui ont nuï aux relations réciproques. Le Ministre a employé l'expression "faire de part et d'autre 'tabula rasa'". Il exprimait son sincère désir d'avoir de bons rapports avec la Suisse. D'après lui, des relations correctes entre les deux pays sont d'ailleurs de tradition et il faut faire un effort particulier dans les deux Etats pour rétablir cette correction.

D'ailleurs, dit-il, les relations ne sont pas si mauvaises, mais elles ne sont pas encore très bonnes. Il se plaît à reconnaître l'amélioration survenue dans les relations culturelles qui ont du repartir à zéro. Il est à souhaiter, ajoute-t-il, que les relations s'améliorent encore davantage, aussi dans le domaine sportif et que les artistes et sportsmen suisses puissent se produire en Tchécoslovaquie. Dans le domaine commercial, David estime que les relations ne





- 2 -

sont pas mauvaises et que les échanges déjà importants devraient pouvoir être augmentés. Pour améliorer le commerce bilatéral, dit-il, il faut éliminer les entraves suisses à l'extension des échanges. Il y a eu des campagnes inamicales pour empêcher le développement des relations commerciales entre la Suisse et les pays du "Camp socialiste", dont notamment la Tchécoslovaquie. Ces actions de propagande ont amené certaines maisons suisses à refuser d'opérer des achats de produits tchécoslovaques, dont notamment le houblon et le malte, et à empêcher certaines exportations suisses vers la Tchécoslovaquie. Aucune propagande ou campagne dans ce sens ne sont apparues en Tchécoslovaquie. Elles freinent et entravent les échanges commerciaux. Les autorités suisses peuvent liquider ces campagnes, déclare péremptoirement le Ministre David, et le plus tôt sera le mieux !

M. David expose ensuite pourquoi, selon lui, il n'y a pas de Ministre de Tchécoslovaquie à Berne :

L'ancien Ministre Obhlidal a été rappelé après l'arrivée à expiration de la durée normale de son service à l'étranger. Il a été attaqué de façon systématique dans la presse suisse et pas par des journaux quelconques, mais par des feuilles de toute première importance. Ces attaques ont été observées avec inquiétude par le Gouvernement de Prague, qui s'est dès lors posé la question de savoir, si dans une telle atmosphère il était opportun et convenable d'envoyer un nouveau Ministre en Suisse qui se heurterait probablement à la même opposition, dès son arrivée. Il est vrai qu M. Lunak gère la Légation de Berne depuis près d'une demie année. Dès lors, si du côté suisse on s'intéresse à l'arrivée d'un nouveau ministre et si on peut acquérir la certitude que sa mission pourra se dérouler dans des conditions normales, sans que sa nomination soit dès le début l'objet de campagnes de dénigrement et d'attaques de tout genre, la question de la nomination d'un nouveau chef de mission qui fait déjà l'objet de recherches à Prague sera examinée encore plus attentivement.

Dans un autre domaine, M. David relève que j'ai fait allusion à la découverte d'un système d'écoute installé dans la résidence d'un secrétaire de la Légation de Suisse à Prague. Il tient à relever à ce sujet que le chargé d'affaires Lunak a déjà exprimé le point de vue tchécoslovaque sur cette affaire. Il a le front d'ajouter - sans toutefois me regarder en face, selon ses habitudes - que les installations d'écouteurs étaient de production américaine et que l'on ne sait toujours pas qui a installé ces appareils ni dans quel but.



- 3 -

Le Ministre arrive finalement à la question qui m'occupe principalement. D'après lui, le cas Masiero a été traité normalement comme toutes les infractions à l'interdiction de franchir illégalement les frontières du pays. Il me déclare que son désir étant de faire "tabula rasa" entre les deux pays, il avait déjà agi dans ce sens en provoquant la libération de deux Suisses (Pasche et Geissler). La Tchécoslovaquie a ainsi prouvé sa bonne volonté, alors que l'on doit déplorer la mort de l'agent tchécoslovaque libéré par la Suisse, peu de temps après son retour à Prague, vue son état déplorable de santé.

David en arrive alors à dévoiler son jeu :

En Suisse, dit-il il y a toujours un ressortissant tchécoslovaque qui est en prison depuis des années. Les Autorités suisses devraient le gracier pour démontrer leur bonne volonté, ce qui serait un pas en avant et serait accueilli avec plaisir à Prague, vu l'état de santé précaire du prisonnier. Quant à Masiero, il ne fait aucun doute qu'il a bien passé illégalement la frontière. Sa condamnation correspond à l'application des lois en vigueur. Il n'y a pas de surprise à exprimer à ce sujet. Un crime a été commis et la peine infligée selon la loi tchécoslovaque. Cependant M. David me déclare qu'il se renseignera au sujet de la situation actuelle dans l'affaire Masiero, vu la demande qui a été présentée du côté suisse.

Le Ministre relève, par ailleurs, que j'ai mentionné la possibilité pour les Autorités fédérales de ré-examiner leur politique à l'égard de la Tchécoslovaquie et de donner un avertissement à l'opinion publique suisse. Mon interlocuteur estime qu'il serait effectivement opportun d'engager la population suisse à ne pas s'approcher de la frontière tchécoslovaque. Cela éviterait des erreurs du genre de celle commise par Masiero.

Quant à la question des voyages en Tchécoslovaquie, le Ministre estime, en revanche, qu'il ne serait absolument pas juste ni normal de mettre en garde les touristes et hommes d'affaires suisses. Tout le monde sait, dit-il, que si on a ses papiers en règle et qu'on ne commet pas d'infraction aux lois, on ne doit point craindre de voyager en Tchécoslovaquie en toute sécurité.

Le Ministre passe ensuite à la question des visa d'entrée en Suisse, au sujet de laquelle j'avais relevé que les facilités actuelles devraient être revues à Berne sous un nouveau jour, si la bonne volonté tchécoslovaque ne se manifestait pas dans l'affaire Masiero. M. David déclare que les Autorités tchécoslovaques procèdent à l'expédition rapide des visa d'entrée de sorte qu'en ce qui concerne les Suisses, toutes les requêtes sont examinées avec bien-



- 4 -

veillance; il n'y a aucune entrave au mouvement des personnes du côté tchécoslovaque et cette normalité doit être maintenue à l'avenir.

Pour terminer, le Ministre revient avec insistance à son idée qu'il y a lieu de procéder maintenant à la liquidation totale de tous les cas de personnes condamnées dans les deux pays. L'initiative et la bonne volonté doivent venir du côté suisse pour permettre le rétablissement de meilleures relations entre les deux pays. En conclusion, dit le Ministre, nous désirons aplanir tous les obstacles, si l'autre partie est d'accord, et il me prie de transmettre à Berne, sans équivoque, les assurances qu'il me donne et d'exprimer sa bonne volonté sincère.

J'ai rétorqué, à mon tour, au Ministre que je voyais dans ses propositions une singulière façon d'établir un lien visible entre la libération d'un espion tchécoslovaque, dûment jugé et condamné en Suisse, et celle d'un Suisse auquel on ne peut guère reprocher que son étourderie. En aucun cas, ai-je affirmé, le Conseil fédéral n'acceptera une proposition éventuelle d'échange de Masiero contre l'agent tchécoslovaque dont il s'agit. Toute proposition pareille sera refusée parce qu'indiscutable.

Le Ministre, avec son astuce habituelle, relève alors qu'on ne peut pas parler de "Junctim" entre les deux affaires, mais qu'il faut faire preuve de bonne volonté de part et d'autre et non pas unilatéralement du côté tchécoslovaque. Il dit que, de notre côté, nous pouvons avoir notre opinion sur le cas de l'agent emprisonné, mais que les Autorités tchécoslovaques, elles-aussi, ont leur opinion sur Masiero, et cette opinion, elles l'ont tirée d'expériences effectuées dans une série de cas de franchissements illégaux de la frontière. Sans établir une jonction entre les deux affaires, s'il y a de la bonne volonté des deux côtés, on peut liquider tous les cas. Evidemment, il n'est pas possible que seule une des parties fasse un pas en avant et l'autre rien.

Le Ministre me prie instamment de me faire son interprète auprès des Autorités fédérales, pour que les derniers obstacles soient écartés, afin que nous puissions nous occuper dorénavant d'autres affaires plus intéressantes. Terminant dans l'euphorie, le Ministre proclame alors avec le sourire : "Il faut que pour Noël, il y ait des occasions de joie et de bonheur dans plusieurs familles" .

- 5 -

J'insistai, malgré tout, pour connaître la décision du Président Novotný avant cette même Fête de Noël. Le Ministre me confirma, en réponse, ce qu'il avait dit précédemment, c'est-à-dire, qu'il s'informerait de l'état de l'affaire et qu'il transmettrait mes observations à qui de droit.

Au moment de terminer l'audience, le Ministre, avec son hypocrisie habituelle, devint tout à fait lyrique. Il se déclara plein de sympathie pour la Suisse et son peuple. Il envoya, dit-il, son meilleur souvenir à Monsieur le Conseiller fédéral Wahlen et exprime le voeu de revenir dans notre pays, soit à l'occasion de la Conférence du désarmement qui a commencé à Genève au niveau des Vice-Ministres [le Vice-Ministre Kurka est le Chef de la délégation tchécoslovaque], soit à l'occasion d'une prochaine assemblée générale de l'ONU qui pourrait éventuellement siéger à Genève. Les Autorités tchécoslovaques favoriseraient un tel déplacement de l'ONU de New York aux bords du Léman.

Je crois personnellement que le Ministre, en l'état actuel des choses dans le domaine de la haute politique internationale, serait quelque peu ennuyé si la Suisse procédait à la fermeture de ses frontières pour les ressortissants tchécoslovaques et faisait connaître publiquement les raisons de son attitude.

2 | Pour le moment, il y a lieu d'attendre jusqu'aux alentours de la mi-décembre pour voir si M. David me fera connaître la décision présidentielle acceptant ou rejetant le recours en grâce. De votre côté, vous pourriez, peut-être, confirmer à M. Lunak que la libération de l'agent Glaser sera examinée avec bienveillance par les Autorités compétentes et pourra éventuellement avoir lieu au printemps 1964.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de Suisse :

A. Varodi